

doute parce que l'enfant Dalmace était l'oncle ou le grand-oncle de l'abbé.

Voici maintenant le prologue du Cartulaire de Savigny sur l'abbé Dalmace : *De abbate Dalmatio, anno 1060* :

« Grâce à cet homme très-sage, l'abbaye acquit beaucoup
« de biens, comme on le voit par les chartes qui suivent. Ce
« fut lui qui, vu l'imminence des guerres, fortifia en forme
« de château-fort la ville de l'Arbresle, à laquelle appartien-
« nent cinq églises paroissiales dont voici les noms : l'église
« de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, l'église de sainte Valle-
« burge d'Armencey (Châtillon), de Saint-Martin-de-Ches-
« sy, l'église de Sainte-Marie-du-Breuil, l'église de Saint-
« Martin-de-Sarcey.

« Ce fut lui encore qui entreprit de fonder et construire
« notre église. Il assura plusieurs distributions de vivres en
« faveur des religieux ses frères ; il décida que chaque obé-
« dience fournirait mensuellement le pain nécessaire aux
« moines, comme il se pratique aujourd'hui. Il établit un
« droit sur la vente des bestiaux au marché de Sain-Bel,
« droit qui fut consacré à la nourriture des frères au réfec-
« toire.

« Dalmace écrivit aussi quelques livres savoir : deux bré-
« viaires pour l'église de Notre-Dame, un missel, un excel-
« lent psautier, un recueil des décrets des pontifes et un
« livre de médecine. »

A cette notice du Cartulaire, ajoutons les renseignements indiqués par les auteurs de la *Gaule chrétienne* :

L'an 1064, Dalmace reçut de Falcon la donation de l'église de Saint-Bonnet-en-Marcy. En 1066, Fredelan le mit en possession de l'église d'Amplepuis et Guillaume comte du Forez de celle de Sainte-Paule en 1078. Ce fut encore Dalmace qui fit entourer de murs l'Arbresle, propriété du monastère, *monasterii prædium*, et la fortifia par des tours. Vers l'an 1055, il souscrivit aux lettres d'Hildebrand, légat du pape Victor II, dans l'acte d'installation du couvent de Saint-Pierre à Vienne où on lit : Dalmace, abbé de Savigny.